



MINISTÈRE
CHARGÉ DE L'ÉGALITÉ
ENTRE LES FEMMES
ET LES HOMMES
ET DE LA LUTTE CONTRE
LES DISCRIMINATIONS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMITÉ DE SUIVI

PLAN NATIONAL
POUR **L'ÉGALITÉ,**
CONTRE LA HAINE
ET LES DISCRIMINATIONS
ANTI-LGBT+
(2023-2026)

LUNDI 26 MAI 2025

ÉDITO



En 2025, au cœur de la République française, nul ne devrait avoir à s'excuser d'exister, d'aimer, de vivre. Et pourtant, il faut avoir le courage de regarder la réalité en face : **l'homophobie et la transphobie persistent**, et restent, pour beaucoup, une violence du quotidien, alors même que la France a accompli, ces quarante dernières années, des progrès historiques.

Trop de personnes apprennent à se taire, à se cacher, à mentir pour se protéger, pour ne pas décevoir. Parce que dire la vérité sur soi, assumer son identité ou son amour, peut encore exposer au rejet, au mépris, aux insultes, au harcèlement, aux menaces, aux agressions physiques et sexuelles. Ces actes ne sont pas des faits divers. Ils blessent, ils isolent, ils brisent des vies. Et parfois, ils les arrachent. Les jeunes LGBT+, et notamment les personnes trans, sont parmi les plus exposés aux suicides et aux tentatives de suicide.

Les actes et les discours anti-LGBT+ ne sont ni des opinions, ni l'expression d'une sensibilité : ce sont des délits. Et ils n'ont pas leur place dans notre République. Face à la haine, il n'y a ni complaisance ni résignation ; il n'y a que la loi, la justice, et notre devoir d'agir.

Ainsi, le **Plan national pour l'égalité, contre la haine et les discriminations anti-LGBT+ 2023-2026** traduit notre engagement pour éradiquer les violences et la haine, garantir l'égalité des droits et construire une société où chacun peut être soi-même. Il mobilise l'ensemble des ministères, les préfetures, les collectivités territoriales, les établissements publics, les institutions judiciaires et éducatives, ainsi qu'un large réseau d'associations. Partenaires indispensables et exigeants des pouvoirs publics, elles trouveront toujours mon soutien.

Aujourd'hui, je réunis le **premier comité de suivi** de ce plan. À mi-parcours, **85 % des 117 mesures ont été engagées : plus d'un tiers est déjà effectif, la moitié est en cours de déploiement.**

Une mesure incarne particulièrement notre action : le soutien aux Centres LGBT+. En 2022, le Gouvernement avait pris l'engagement d'en créer 10 nouveaux. Moins de deux ans plus tard, ce sont 21 nouveaux centres LGBT+ qui ont vu le jour, financés par le ministère de l'Égalité entre les femmes et les hommes et de la Lutte contre les discriminations. J'entends poursuivre cette dynamique avec **une ambition claire à moyen terme : au moins un centre dans chaque département.** À ce jour, 59 centres sont implantés dans la moitié des départements.

Et j'ai fixé trois priorités d'action pour accélérer la mise en œuvre du plan.

D'abord, protéger concrètement les personnes LGBT+ et sanctionner clairement les auteurs de haine. Les agressions LGBTphobes continuent d'augmenter et la haine prospère sur les réseaux sociaux et les sites de rencontre, où des messages violents, des appels à la haine, des humiliations publiques circulent sans filtre. Cette haine en



ligne a des conséquences bien réelles : guet-apens, agressions physiques et sexuelles, viol. Chaque acte doit être sanctionné, systématiquement. Nous renforçons les plateformes de signalement et la formation des forces de l'ordre pour mieux accueillir, mieux comprendre et mieux accompagner et nous engageons des sanctions plus rapides, plus visibles, plus dissuasives.

Ensuite, garantir un accès réel, équitable et digne à la santé, partout sur le territoire et pour toutes et tous. La santé n'est pas un privilège, c'est un droit fondamental qui ne peut dépendre ni d'un code postal ni de la chance de tomber sur un professionnel qui accueille ses patients sans préjugés et avec bienveillance. Partout en France, nous renforçons l'accès à la santé et à des parcours de soin adaptés et amplifions la sensibilisation et la formation des professionnels de santé pour mieux répondre aux réalités actuelles et à la diversité des besoins.

Enfin, faire de l'éducation le pilier central de la lutte contre la haine. C'est tout le sens de la mise en œuvre des programmes d'éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle qui doivent s'appliquer dans tous les établissements scolaires, partout en France et quel que soit leur statut. Nous devons continuer de renforcer la formation des personnels éducatifs, car chaque élève doit pouvoir se sentir en sécurité dans son établissement : jamais moqué, jamais exclu, jamais harcelé, jamais en danger.

À l'heure où les droits LGBT+ sont attaqués partout dans le monde, la France continuera de porter avec force auprès de ses partenaires européens et dans toutes les instances internationales ce principe fondamental : **le respect des libertés et des droits humains ne souffre d'aucune exception.** Ils s'appliquent partout, tout le temps et pour tout le monde.

C'est notre exigence. C'est notre engagement.

Aurore BERGÉ

Ministre chargée de l'Égalité entre les Femmes et les Hommes
et de la Lutte contre les discriminations



ÉDITO



Plus de deux ans après son lancement, **le Plan national pour l'égalité, contre la haine et les discriminations anti-LGBT+ demeure un pilier essentiel de l'action gouvernementale.** Il incarne notre détermination collective à faire reculer la haine, à garantir à chaque personne le respect de ses droits fondamentaux, et à faire progresser concrètement l'égalité sur l'ensemble du territoire.

Structuré autour de 117 mesures, ce Plan repose sur une ambition claire : **faire reculer durablement la haine anti-LGBT+** sous toutes leurs formes. Une ambition portée avec constance et ancrée dans les principes de notre République.

Car la réalité, nous la nommons sans détour. Les actes de haine persistent, se transforment et frappent encore trop durement. En 2024, les forces de l'ordre ont recensé 4 824 infractions à caractère anti-LGBT+, en hausse de 5 % par rapport à 2023. Cette progression reflète à la fois une parole qui se libère, grâce à un meilleur accueil des victimes, et l'ancrage encore trop fort de la haine dans notre société.

Face à cela, sous l'impulsion du ministère de l'Égalité entre les femmes et hommes et de la Lutte contre les discriminations, nous agissons. Avec méthode, détermination, et dans la durée. 59 Centres LGBT+ sont désormais financés, y compris en outre-mer. Les réseaux de référents ont été étendus dans les forces de sécurité, la justice, l'enseignement supérieur, la santé et l'administration. Des milliers d'agents ont été formés.

Mais plusieurs fronts exigent aujourd'hui une vigilance accrue : **les violences physiques et les guet-apens**, souvent fomentés via les réseaux sociaux, **la montée intolérable de la haine anti-LGBT+**, y compris dans le débat public, **dans certains espaces sportifs**, ou encore, l'exclusion dans l'environnement professionnel. Et, parmi ces enjeux, **la santé mentale doit aussi faire l'objet d'une mobilisation renforcée.**

En effet, en 2025, la désignation de la santé mentale comme grande cause nationale constitue un signal fort. C'est une opportunité pour faire de ce sujet une priorité collective. Dans ce cadre, les personnes LGBT+, et en particulier les jeunes et les personnes trans, que les études montrent plus à risque, appellent une attention spécifique. **Car ces vulnérabilités ne relèvent pas de fragilités individuelles : elles sont les conséquences directes de l'exclusion, du rejet et des violences.** Y répondre, c'est réparer. C'est aussi prévenir.

Le Plan avance, et les résultats sont là : un tiers des actions est déjà réalisé et plus de la moitié sont en cours de réalisation. Mais au-delà des chiffres et des actions concrètes, ce combat dépasse les statistiques. Il s'agit d'une question de justice, de respect, et d'humanité. En France, chaque personne LGBT+ doit pouvoir vivre sans peur, sans exclusion, sans discrimination. Ce n'est pas un privilège, c'est un droit fondamental.

Mathias OTT

Délégué interministériel à la lutte contre le racisme,
l'antisémitisme et la haine anti-LGBT+

BILAN À MI-PARCOURS

Présenté le 10 juillet 2023, le **Plan national pour l'égalité, contre la haine et les discriminations anti-LGBT+ (2023-2026)** s'inscrit dans la continuité des précédents plans portés par l'État depuis 2016.

Structuré autour de **cinq axes**, il mobilise l'ensemble des **ministères**, les **préfectures**, les **collectivités territoriales**, les **établissements publics**, les **institutions judiciaires** et **éducatives**, ainsi qu'un large réseau d'**associations partenaires**.

Les axes

1 | **NOMMER** la réalité
des LGBTphobies

2 | Mieux **MESURER**
ces actes

3 | **GARANTIR** l'accès
et l'effectivité **des droits**

4 | **SANCTIONNER** les **auteurs**
et les **actes** LGBTphobes

5 | **DÉVELOPPER** notre **stratégie**
européenne et **internationale**



CHIFFRES-CLÉS

117

MESURES

97

MESURES ENGAGÉES
AU 26 MAI 2025,
SOIT **85%** DU PLAN

41

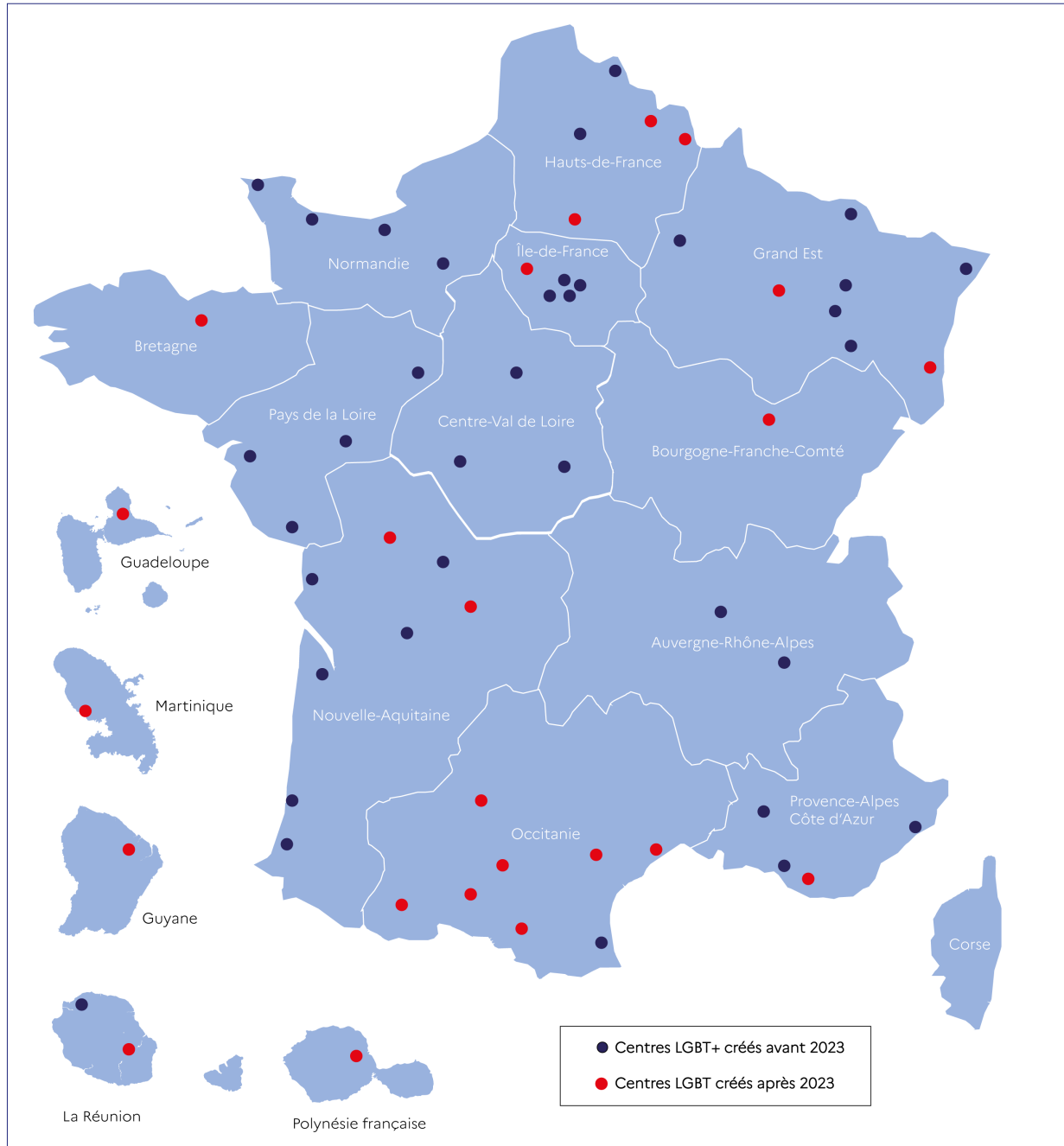
MESURES RÉALISÉES
AU 26 MAI 2025,
SOIT **35 %** DU PLAN

59

CENTRES LGBT+
SOUTENUS PAR L'ÉTAT



CARTE DES CENTRES LGBT+ SOUTENUS PAR L'ETAT





AXE 1 NOMMER LA RÉALITÉ DES LGBTPHOBIES

La reconnaissance des LGBTphobies implique la valorisation des mémoires, des expériences et des actions. À travers son soutien à des initiatives patrimoniales, associatives et territoriales, l'État affirme son engagement pour **la transmission de l'histoire des luttes pour les droits des personnes LGBT+**, de leur visibilité et de la consolidation des lieux de mémoires et de ressources :

Le soutien à la création du Centre d'archives des mémoires et des cultures LGBT+ en Île-de-France, en mobilisant l'expertise des Archives de France, en proposant une offre de formation dédiée, et en apportant un appui financier
(Ministère de la Culture)

Le Collectif archives LGBTQI+ recueille des fonds d'archives d'une grande richesse, témoignant de la diversité et de l'histoire des mémoires LGBT+. L'État accompagne activement ce projet structurant, à travers un soutien conjoint : le Service interministériel des Archives de France (SIAF) accorde une subvention annuelle de 30 000 euros et met en place des actions de formation ; la Délégation Interministérielle à la Lutte Contre le Racisme, l'Antisémitisme et la Haine anti-LGBT+ (DILCRAH) a, pour sa part, contribué à hauteur de **44 000 euros en 2024**.

La pérennisation du fonds de soutien aux Centres LGBT+ (Ministère de l'Égalité entre les femmes et les hommes et de la Lutte contre les discriminations)

Conformément à l'engagement pris par la Première ministre, Élisabeth Borne, le 4 août 2022, **une enveloppe de 10 millions d'euros est consacrée au financement des Centres LGBT+ et à la création de nouvelles structures** sur la période 2022-2026. **Depuis 2022, 21 nouveaux centres ont été créés, soit deux fois plus que l'objectif initialement annoncé. En 2025, l'État finance ainsi 59 Centres LGBT+ à travers 51 départements** (dont la Guadeloupe, la Réunion, la Martinique, la Polynésie française et la Guyane), contribuant à un maillage territorial renforcé. Le 24 avril dernier, la Ministre a inauguré le premier Centre LGBT+ de Guadeloupe.

AXE 2

MIEUX MESURER LES ACTES DE HAINE ANTI-LGBT+

Afin de mieux combattre les actes de haines anti-LGBT+, il est nécessaire de pouvoir mieux les mesurer. La collecte et l'analyse des données sur les actes de haine anti-LGBT+ sont ainsi essentielles pour orienter, ajuster et renforcer l'action publique.

1. Mieux connaître pour mieux agir : des données essentielles pour orienter les politiques publiques (Ministère de l'Intérieur / Ministère de la Justice)

- Chaque année, à l'occasion de la semaine du 17 mai, Journée internationale contre l'homophobie, la transphobie et la biphobie, le ministère de l'Intérieur, via le Service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI), publie les données actualisées sur les infractions à caractère anti-LGBT+. Ces chiffres constituent **un outil fondamental pour objectiver la réalité des LGBTphobies**, suivre l'évolution des actes de haine, et adapter les réponses publiques.
- En 2024, **4 824 infractions à caractère anti-LGBT+ ont été recensées par les forces de l'ordre**, soit une **hausse de 5 % par rapport à 2023**, où **4 560 infractions** avaient été enregistrées (+13 % par rapport à 2022).
- Cette évolution s'explique à la fois par une **libération progressive de la parole**, un **meilleur accueil des victimes par les forces de l'ordre**, et une **sensibilisation accrue au signalement**, tout en révélant la **persistance des actes de haine sur le territoire**.
- Un **éclairage complémentaire sur la réponse judiciaire grâce aux données du ministère de la Justice, produites par le Service de la statistique, des études et de la recherche (SSER)**, permet de mieux cerner le traitement judiciaire des infractions anti-LGBT+.
- En 2024, **302 condamnations ont été prononcées** par les juridictions correctionnelles et pour mineurs pour des atteintes aux personnes ou aux biens à caractère anti-LGBT+.
- **À cela s'ajoutent 278 affaires ayant fait l'objet d'une procédure alternative aux poursuites ou d'une composition pénale.** Bien que ces chiffres ne soient pas directement comparables à ceux du ministère de l'Intérieur sur l'année en cours, en raison du délai judiciaire, ils offrent un indicateur précieux de la réponse pénale apportée aux actes de haine anti-LGBT+ sur le long terme.



2. Renforcer la mesure du phénomène dans les établissements scolaires et d'enseignement supérieur (*Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche*)

| La généralisation des observatoires académiques des LGBTphobies

Afin de mieux mesurer, prévenir et combattre les actes de haine anti-LGBT+ en milieu scolaire, l'État poursuit la généralisation des observatoires académiques des LGBTphobies. À ce jour, une vingtaine d'observatoires sont déployés sur l'ensemble du territoire, contribuant à une meilleure connaissance des manifestations de la haine anti-LGBT+, mais aussi à une coordination renforcée des actions de prévention dans les établissements. Ces observatoires permettent d'informer, de sensibiliser et de former l'ensemble des acteurs de la communauté éducative : élèves, familles, personnels, en lien avec les partenaires institutionnels et associatifs.

| La mise en place d'enquêtes de victimation et d'états des lieux

Les discriminations LGBTphobes vécues par les étudiants ont été intégrées aux enquêtes de l'Observatoire de la Vie Etudiante (OVE). Les résultats, publiés en 2023, offrent un éclairage inédit sur la réalité vécue dans les campus, et constituent un levier essentiel pour mieux cibler les politiques de prévention et de formation dans les établissements.

La dernière enquête de la Direction Générale de l'Enseignement Supérieur et de l'Insertion Professionnelle (DGESIP) et de la Direction Générale de la Recherche et de l'Innovation (DGRI) publiée le 5 mars 2025 dresse un bilan des dispositifs de signalements et des actions de lutte contre les LGBTphobies dans les établissements d'enseignement supérieur et de recherche.

Enfin, mentionnons les travaux scientifiques menés par l'Observatoire national des discriminations (ONDES), la Chaire LGBTQI+ et la CPED, ainsi qu'un groupe de travail réunissant la Chaire LGBTQI+ et les réseaux d'établissements en vue d'élaborer des recommandations pour standardiser les méthodes d'enquête et renforcer les dispositifs de lutte contre les LGBTphobies dans l'enseignement supérieur.

AXE 3 GARANTIR L'ACCÈS ET L'EFFECTIVITÉ DES DROITS

L'action publique se déploie sur tous les terrains pour que l'égalité devienne une réalité. Grâce à des formations ciblées, des dispositifs renforcés, et des professionnels mieux outillés, l'État agit pour que chaque personne LGBT+ soit respectée, protégée, soignée et représentée.

1. Former et mobiliser les acteurs clés pour une meilleure prise en charge des personnes LGBT+

La formation des agents publics (personnels, enseignants, forces de l'ordre et pénitentiaire à la lutte contre les discriminations et la haine anti-LGBT+)
(Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche / Ministère de la Justice / Ministère de l'Intérieur / Ministère de l'Action publique, de la Fonction publique et de la Simplification)

Pour la Gendarmerie nationale, un réseau de 100 formateurs-relais « crimes de haine » a été créé en 2023, accompagné d'une mallette pédagogique intégrant un volet dédié aux LGBTphobies. À ce jour, ce dispositif a permis **la sensibilisation de près de 27 000 militaires**, avec un objectif fixé à 57 300. Par ailleurs, la formation initiale et continue intègre désormais les enjeux liés aux LGBTphobies, notamment grâce à l'action de 700 référents égalité-diversité. **En 2024, les référents ont sensibilisé 33 481 personnels sur un total de 1096 séances dispensées.**

Au sein de la Police nationale, la formation initiale comprend un module spécifique de 10 heures consacré aux LGBTphobies pour les élèves gardiens de la paix, ainsi que des interventions destinées aux officiers et commissaires, assurées notamment par l'association FLAG!. **En 2023, 6 159 élèves ont suivi cette formation, et 5 496 en 2024.** La formation continue s'adresse également aux cadres, avec 542 managers formés sur l'éthique et la lutte contre les discriminations. Pour appuyer ces actions, plusieurs guides pratiques ont été élaborés en 2024.

Côté pénitentiaire, un réseau de formateurs relais a été structuré en 2024 pour assurer le déploiement opérationnel du premier référentiel national pour la prise en charge des personnes LGBT+ sous main de justice et la prévention des discriminations en milieu pénitentiaire. Ce référentiel a été intégré aux formations initiales des personnels pénitentiaires.

Enfin, le marché interministériel de formation se déploie auprès des agents publics de la fonction publique d'État depuis 2023. Un des quatre modules de formation est dédié à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme, la haine anti-LGBT+, à la diversité et à la lutte contre toutes les formes de discriminations.



Le développement de réseaux de référents LGBT+ (*Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche / Ministère de la Justice / Ministère de l'Intérieur / Ministère de l'Agriculture Ministère de l'Action publique, de la Fonction publique et de la Simplification*)

Depuis le 1^{er} janvier 2024, l'organisation des services de police judiciaire a été rationalisée et harmonisée : **chaque département dispose désormais d'une délégation départementale d'aide aux victimes, et toutes les circonscriptions de police nationale sont dotées d'un délégué local d'aide aux victimes.** Ces professionnels sont formés pour prendre en charge avec compétence et sensibilité les problématiques liées aux discriminations et violences envers les personnes LGBT+. Ils sont à la fois un point de contact privilégié et un relais des associations sur leur ressort de compétence. Une liste publique des référents sera diffusée afin de faciliter l'accès des victimes et des associations à ces interlocuteurs privilégiés (*Ministère de l'Intérieur*).

Pour la gendarmerie, le réseau des référents est décliné jusqu'au niveau compagnie (un par arrondissement) afin d'étoffer le maillage territorial. Les points de contacts privilégiés pour les associations sont les officiers adjoints commandements des groupements (un par département). À cela s'ajoute une maison de protection des familles par département (*Ministère de l'Intérieur*).

Tous les parquets généraux ainsi que l'ensemble des parquets des tribunaux de grande instance disposent d'un magistrat référent pour ces questions au sein de pôles anti-discriminations (environ 200 sur l'ensemble du territoire) (*Ministère de la Justice*).

Les établissements publics d'enseignement supérieur dispose d'un réseau de chargés de mission « égalité et diversité » en charge de la lutte contre la haine anti-LGBT+ (*Ministère de l'Enseignement supérieur*).

La direction générale de l'enseignement et de la recherche du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire s'est elle aussi dotée d'**un réseau national en matière d'égalité, de diversité et de lutte contre toutes les formes de violence et de discriminations** (*Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire*).

Une circulaire est en cours pour **intégrer les enjeux liés à la diversité dans les missions des Hauts fonctionnaires à l'Égalité** (*Ministère de l'Action publique, de la Fonction publique et de la Simplification*).

La poursuite de l'élargissement des CORAHD par la mise en œuvre de plans d'actions locaux dédiés à la lutte contre les LGBTphobies

L'État engage une dynamique de renforcement des Comités Opérationnels de lutte contre le Racisme, l'Antisémitisme et la Haine anti-LGBT+ et les Discriminations liées à l'origine (CORAHD) en favorisant le déploiement de plans locaux ciblés. Ils permettent de décliner les plans nationaux en les adaptant aux spécificités des territoires, pour coordonner et amplifier les efforts de prévention, de sensibilisation et de prise en charge des victimes. Ce dispositif vise à **structurer une réponse locale efficace et concertée**, mobilisant partenaires institutionnels, associatifs et forces de sécurité, dans une approche globale et coordonnée contre toutes les formes de discriminations LGBTphobes. **À ce jour, 27 plans départementaux sont d'ores et déjà déployés sur le territoire, et plus d'une dizaine sont en cours d'élaboration.**

2. Renforcer l'accès à la santé et aux parcours de soins adaptés (*Ministère de la Santé et de l'Accès aux soins*)

Le développement de nouvelles offres en santé communautaire pour faciliter l'accès aux soins

Le déploiement des centres de santé communautaires en santé sexuelle (CSMSS), expérimentés à Paris, Lyon, Marseille et Montpellier, se poursuit. Ces structures, portées par des équipes pluridisciplinaires et des médiateurs communautaires, visent à proposer un parcours complet en santé sexuelle (dépistage rapide, traitement, vaccination, etc.), en priorité aux publics les plus éloignés du système de soins. **L'objectif est de consolider ces quatre centres, inscrits dans le droit commun en mai dernier, avec une montée en charge progressive prévue entre 2026 et 2028** afin d'autoriser l'ouverture de centres supplémentaires, via un appel à manifestation d'intérêt porté par les ARS. En parallèle, **les actions d'« aller-vers » soutenues par les ARS renforcent le repérage, le dépistage et l'orientation vers les soins**, contribuant à une prise en charge plus précoce et équitable.

PrEP : la prévention accessible partout

Depuis juin 2024, la plateforme FormaSantéSexuelle forme gratuitement les professionnels de santé à la PrEP VIH, facilitant ainsi sa primo-prescription en ville. Parallèlement, les travaux se poursuivent pour adapter le protocole national et permettre aux infirmiers de prescrire et renouveler la PrEP dans le cadre des consultations de ville.



| Vers un renforcement des compétences des professionnels face au chemsex

Le projet ARPA-Chemsex s'est achevé fin 2024. **Ce projet pilote visait à développer et diffuser des formations spécialisées pour les professionnels de santé et les intervenants sociaux**, afin d'améliorer la prise en charge des personnes pratiquant le chemsex. Il a également favorisé le partage d'expériences et de bonnes pratiques lors d'une journée d'échanges organisée au ministère de la Santé. **Un rapport d'évaluation sera remis en juin 2025**, qui permettra d'analyser les résultats du projet et d'envisager sa reconduction ainsi que son extension à une plus grande échelle.

3. Le sport et les grands événements : des leviers puissants de visibilité et de fierté LGBTQ+ (*Ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative*)

| Célébration et fierté dans le sport en France

Portée par l'association Fier-Play, la Maison des Fiertés a été mise en place à l'occasion des Jeux de Paris 2024. Elle a rassemblé **près de 55 000 personnes** (sur les sites du Rosa-Bonheur-sur-Seine et du Club France). Cet espace symbolique et inclusif visait à **promouvoir la visibilité des personnes LGBTQ+ dans le sport** et à valoriser les initiatives en faveur d'un sport plus ouvert et respectueux. Soutenue par la DILCRAH à hauteur de 80 000 euros en 2023 et 2024, ainsi que par le ministère des Sports, à hauteur de 100 000 euros, cette initiative incarne une mobilisation collective pour célébrer les valeurs olympiques d'excellence, de respect et d'amitié.

Dans la continuité de cette initiative, les Eurogames 2025, qui se tiendront à Lyon en juillet prochain, bénéficient d'un soutien majeur. La Délégation Interministérielle aux Grands Événements Sportifs internationaux (DIGES) leur a accordé une subvention de 120 000 euros. De son côté, la DILCRAH leur a déjà alloué 30 000 euros en 2023 et 2024. Grand rendez-vous sportif des athlètes européens, les Eurogames témoignent de **l'engagement fort de faire du sport un levier puissant de visibilité et de fierté des personnes LGBTQ+.**

| Haut niveau sportif : vers des critères objectifs et équitables pour l'inclusion des personnes transgenres

Un comité d'experts, lancé par la Ministre des Sports, travaille depuis 2024 à **définir des critères objectifs et équitables pour faciliter l'accès des personnes transgenres aux compétitions de haut niveau.** Le rapport final vient d'être rendu, et ses recommandations sont actuellement en cours d'analyse.

AXE 4

SANCTIONNER LES AUTEURS ET LES ACTES LGBTPHOBES

Le renforcement des sanctions réaffirme la position du gouvernement, à savoir que les propos et actes LGBTphobes n'ont pas leur place dans notre société. **En ligne comme ailleurs, l'heure est à la responsabilisation des auteurs et à la protection des victimes.**

Deux plateformes de signalements : l'une dédiée à l'atteinte aux personnes et l'autre à la haine en ligne (*Ministère de l'Intérieur*)

La **plateforme numérique de signalement des atteintes aux personnes et d'accompagnement des victimes (PNAV)** permet à toute victime ou témoin d'actes de haine ou de discriminations de le signaler anonymement. L'ensemble des personnels affectés à cette plateforme a reçu une formation spécialisée.

La **plateforme PHAROS** permet de signaler en ligne les contenus et comportements illicites de l'internet. Une augmentation des moyens d'actions et un développement des partenariats avec des professionnels du signalement a permis une meilleure prise en compte des signalements. **L'année passée, les signalements en matière d'actes discriminatoires sur la plateforme ont augmenté de 45 %** (passage de 24 654 à 35 929 signalements).

Le renforcement des sanctions contre les propos discriminatoires, notamment en milieu sportif (*Ministère des Sports*)

L'article 18 de la loi olympique du 19 mai 2023 impose désormais **la peine complémentaire d'interdiction judiciaire de stade pour toute personne prononçant des propos discriminatoires visant les personnes LGBT+** lors des manifestations sportives. Cette disposition vise à **protéger l'intégrité et la dignité dans le sport**, en sanctionnant fermement les comportements haineux, en venant s'ajouter à toutes les peines contre les infractions à caractère homophobe et transphobe (loi de la presse ; code pénal). Cette disposition est rappelée dans la circulaire du 6 mars 2025 relative au renforcement de la prévention des violences liées aux rencontres de football du Ministère de l'Intérieur et du Ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative.



AXE 5 DÉVELOPPER NOTRE STRATÉGIE EUROPÉENNE ET INTERNATIONALE

Sous l'impulsion du gouvernement, la France a intégré dans sa politique diplomatique la défense des droits LGBT+. L'action de l'ambassadeur pour les droits des personnes LGBT+ a permis la création d'un réseau diplomatique engagé, le renforcement des liens avec les acteurs locaux et une présence affirmée dans toutes les enceintes internationales. Ainsi, la France place **la dépénalisation de l'homosexualité et de la transidentité au cœur de sa diplomatie** et apporte tout son soutien aux organisations de la société civile qui œuvrent souvent dans des conditions difficiles (*Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères*)

| Une mobilisation diplomatique renforcée

En mai 2023, une circulaire a été envoyée à toutes les ambassades pour structurer leur engagement. **100 % des postes diplomatiques disposent désormais d'un référent LGBT+** chargé d'un rapport annuel et d'interventions en cas d'atteintes aux droits. **Plus de 30 missions conduites par l'ambassadeur** assurent un suivi régulier et un soutien constant aux associations locales.

| Un engagement financier fort pour soutenir les ONG LGBT+ à l'international

Le Quai d'Orsay a lancé en 2023 un fonds de 2 millions d'euros sur 4 ans pour accompagner les ONG internationales qui défendent les droits des personnes LGBT+. En moins de deux ans, plus de **1,2 million d'euros ont été distribués** à des associations dans une quinzaine de pays.

L'AFD finance des actions conjointes entre ONG françaises et partenaires étrangers, incluant la création de refuges, l'assistance juridique et d'autres initiatives cruciales (**3 millions d'euros mobilisés**).

Depuis 2023, les moyens dédiés aux ONG qui œuvrent auprès des populations LGBT+ ont plus que doublé, avec un soutien financier de plus de **5,6 millions d'euros**, renforçant ainsi l'Initiative française en faveur de la santé et des droits.

AXES PRIORITAIRES

3 axes ont été définis comme prioritaires par la Ministre Aurore Bergé :

1. La protection des victimes et la sanction des auteurs

Face à la multiplication des actes et des agressions anti-LGBT+, la réponse de l'État doit être implacable. La Ministre est pleinement engagée dans la lutte contre toutes les haines, toutes les violences et toutes les formes de rejet, c'est pourquoi l'une de ses priorités est **le renforcement des dispositifs de signalements** avec notamment :

| Le renforcement des sanctions

Dans l'enceinte des stades, il est urgent que les ligues professionnelles et les fédérations sportives prononcent systématiquement une interruption immédiate de la compétition de plusieurs minutes et l'arrêt total en cas de récidive en matière d'insulte homophobe ou transphobe par un sportif.

Sur les réseaux sociaux ou les sites de rencontres également. C'est le sens de l'action de la Ministre en lien avec la DILCRAH pour **lutter notamment contre les guet-apens** organisés qui se sont multipliés ces dernières années.

| L'accélération du déploiement des formations des forces de l'ordre

Des policiers et des gendarmes formés assurent une meilleure prise en charge des plaintes comportant une circonstance anti-LGBT+ et un accompagnement des victimes plus efficient. C'est pourquoi **100 % des forces de l'ordre doivent avoir suivi une formation relative aux enjeux d'inclusion**, conformément aux directives de la circulaire du 16 mai 2023 du ministère de l'Intérieur et des Outre-mer. Par ailleurs, la **nomination d'officiers de liaison dédiés** à ces questions serait un atout sur le terrain, à l'instar de l'engagement de la Préfecture de Police de Paris.



2. L'accès réel, équitable et digne à la santé pour toutes et tous

Dans les prochains mois, la Ministre sera particulièrement attentive à 2 volets :

| La prévention des risques

Il est fondamental de **garantir un accès égal aux soins sur tout le territoire** pour renforcer la prévention des risques en santé sexuelle, en particulier de transmission du VIH, et répondre au plus près des besoins des personnes LGBT+. En complément des dispositifs déjà mis en place par le Gouvernement en matière de prévention, comme l'accès aux préservatifs gratuits en pharmacie ou les dépistages en laboratoire de biologie médicale, sans ordonnance et sans frais pour les moins de 26 ans, l'accès à la PrEP doit être facilité. La **sensibilisation et la formation à la PrEP VIH mais aussi à la prise en charge les usagers du Chemsex** à destination des médecins et des paramédicaux doit être accrue.

| La santé mentale

La Santé mentale a été déclarée Grande cause nationale 2025 ; la Ministre s'inscrit pleinement dans cette politique. **Le taux de suicide des jeunes LGBT+, en particulier des personnes trans, est 8 fois plus élevé ; 1 jeune LGBT+ sur 5 s'est déjà retrouvé à la rue en France.** Une des premières causes de suicide des jeunes LGBT+ demeure le rejet familial : l'actualité dramatique le rappelle, le nombre de demandes d'hébergement également. **Il est impératif de développer et de mieux faire connaître auprès des publics LGBT+ les différents dispositifs de prise en charge et de prévention en matière de santé mentale.**

3. L'éducation, pilier central de la lutte contre la haine

La formation est un levier majeur pour lutter contre les préjugés, les stéréotypes et la haine anti-LGBT+. Ce travail de sensibilisation commence dès le jeune âge, sans oublier la formation des agents publics et plus particulièrement celle des personnels éducatifs pour garantir l'exemplarité du service public.

La mise en œuvre du programme d'éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle (EVARS)

Alors que toutes les trois minutes, un enfant est victime d'agression sexuelle (Rapport de la CIIVISE – Commission Indépendante sur l'Inceste et les Violences Sexuelles faites aux Enfants), que 2,3 millions de mineurs sont exposés chaque mois à la pornographie (Enquête de l'ARCOM – Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique), que des milliers d'élèves LGBT+ sont moqués, insultés, harcelés, en complément du rôle des parents des élèves, cette éducation revêt un caractère obligatoire. **Le premier programme EVARS sera mise en œuvre à la rentrée prochaine sur l'ensemble du territoire, dans les établissements publics et privés sous contrat.** Les professeurs devront porter ces enseignements dans un cadre qui peut être interdisciplinaire, avec les personnels éducatifs, sociaux et de santé de l'Éducation nationale, qui jouent un rôle essentiel grâce à leur expertise. **Cette formation vise à sensibiliser les jeunes au respect de l'autre.**

La formation des personnels éducatifs

Pour bâtir une école inclusive, la formation des personnels éducatifs est indispensable. Aucun élève ne doit être marginalisé en raison de son orientation sexuelle, qu'elle soit réelle ou supposée. L'École de la République a la responsabilité de faire de chaque élève un citoyen libre, respecté, éclairé et pleinement intégré.

